

COMMUNE DE THIVENCELLE



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

COMPTE RENDU **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-huit du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers Présents : 9

Nombre de votants : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 22.03.2013

PRESENTS : Ms. DUBRULLE José - LECERF Sébastien – DENIS Eric - SZALKOWSKI Loïc – LEFEBVRE Christophe -
Mme DESCAMPS Béatrice - MARECHAL Carole – LEGGETT Marie Thérèse-DUBRULLE Isabelle

REPRESENTES : Monsieur JANIKOWSKI Jean Luc a donné procuration à Monsieur DENIS Eric
Mademoiselle KRZYKAWSKI Annabelle a donné procuration à Monsieur SZALKOWSKI Loïc

ABSENTS : Ms. CELISSE Daniel – GLOBEZ Stephan –

EXCUSES : NEANT
(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme DESCAMPS Béatrice

*_*_*_*_

1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.02.2013

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du projet de construction d'une salle multifonction, la commune peut solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. Cette demande avait déjà été déposée en 2012 (délibération du conseil municipal du 22.03.2012) mais elle n'avait pas été retenue.

La demande est donc renouvelée pour l'année 2013. La programmation de cet investissement est inscrite au budget 2013 et les travaux débiteront après validation du montant accordé au titre de la DETR. Son taux est compris entre 20 et 40%.

Les modalités de financement sont détaillées et arrêtées dans le tableau ci-dessous :

<u>DETAIL DEPENSES</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>DETAIL RECETTES</u>	<u>MONTANT HT</u>
Résultat appel offre	848.777,00	Subvention du Conseil Général – FDST (250.000€ subventionnable à 50%)	125.000 € 00
		Subvention de Valenciennes Métropole Volet Grand Projet	190.000 € 00
Honoraires maîtrise d'œuvre	80.000 € 00	Subvention de l'Etat DETR (40%)	248.715 € 23
Honoraires contrôleur technique VERITAS	6.950,00	Subvention Réserve Parlementaire de M. BORLOO	14.200 € 00
Honoraires CSPS – DEKRA	3.300,00		
Honoraires Sondage de sol GEOMECA	4.666,00	Solde à charge communal dont Fonds propres Emprunt à long terme	373.87 2€ 85 120.000 € 00 253.872 € 85
Géomètre	2.500,00		
Branchements concessionnaires	5.000,00		
Frais de publicité (appel offre VDN)	595.08		
TOTAL HT	951.788 € 08	TOTAL HT	951.788 € 08

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la D.E.T.R d'un montant de 248.715€23
- valide les modalités de financement
- valide la programmation de l'opération au budget 2013
-

3 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FPH 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, dans le cadre de la programmation du « fonds de participation des habitants » 2013, le CONSEIL MUNICIPAL adopte de plan de financement de l'action de fonctionnement pour un coût total de 5.000€ (cinq mille euros) qui se réparti comme suit :

ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL	SUBVENTION DE LA VILLE	FINANCEMENT REGION
F.P.H	Modern Dance Club FPH de Thivencelle	5.000 € 00	1.500 € 00 soit 30%	3.500 € 00 soit 70%
		5.000 € 00	1.500 € 00	3.500 € 00

Les crédits nécessaires seront ouverts en section de fonctionnement du budget 2013 pour le financement de l'action.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSIC DE VALENCIENNES METROPOLE POUR DIFFERENTS TRAVAUX

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que certains travaux seraient nécessaires à savoir :

- La rénovation du boulo-drome municipal
- La mise en place de 2 plateaux ralentisseurs et de 2 coussins berlinois
- La mise en place d'une bande macadam à l'école

Le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
TRAVAUX DE RENOVATION DU BOULODROME MUNICIPAL	10.000 € 00	FCTVA (15.482 %)	20.368€12
MISE EN PLACE D'UN CHEMIN EN MACADAM POUR ACCEDER A L'ECOLE	8.000 € 00	SUBVENTION AMENDE DE POLICE POUR PLATEAUX ET COUSSINS	31.860 € 00
MISE EN PLACE DE 2 PLATEAUX RALENTISSEURS ET DE DEUX COUSSINS BERLINOIS	92.000 € 00	SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE POUR PLATEAUX ET COUSSINS	10.000 € 00
		ASSIETTE FSIC	69.331€88
		DONT 50% PART FSIC	34.665€94
		DONT 50% PART COMMUNE	34.665€94
TOTAL HT	110.000 € 00		
TVA	21.560 € 00		
TOTAL TTC	131.560 € 00	TOTAL TTC	131.560€00

Le montant prévisionnel des travaux TTC est de 131 560€. La commune sollicite le FSIC pour un montant de 34.665€94. Les travaux ne débiteront qu'après accord du financement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre du FSIC pour un montant de 34.665€94
- donne son accord sur les modalités de financement
- valide la programmation de l'opération au budget 2013

5 - QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

INTERVENTION DE MADAME DESCAMPS : COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE ET REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame DESCAMPS fait part du compte rendu du conseil d'école. A la rentrée de septembre 2013, on comptera 80 enfants avec une classe maternelle, une classe cycle 2 et un classe cycle 3.

En ce qui concerne la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a décidé de ne pas mettre en place cette réforme pour la rentrée de septembre 2013 et a demandé une dérogation pour 2014.

En ce qui concerne la fête de l'école elle aura lieu le 22 juin et non le 15. A cet effet, un podium sera demandé.

Un spectacle de pièces de théâtre organisé par les enseignants et les élèves se déroulera le 9 avril à la salle des fêtes.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

- CROIX DU GRAND BON DIEU

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de l'Archevêché de Cambrai concernant l'élagage des arbres et la rénovation de la croix et la mise en peinture du Christ. Ils ont émis un avis favorable. Deux devis ont été demandés pour cet élagage (1 d'un montant de 2583€36 TTC et un autre de 3500€TTC).

- DEMANDE DE COUPE : ETOILE FEMININE CRESPINOISE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'Etoile féminine Crespinoise qui sollicite comme chaque année une coupe pour leur traditionnel tournoi de Pâques. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'offrir deux coupes.

- DISSOLUTION DU SIVOM

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion en Sous-Préfecture de Valenciennes pour la dissolution du SIVOM.

- POINT SUR LES COMMISSIONS

- **COMMISSION ANIMATIONS**

- Voyage des Aînés au musée de Louvre (Si possible un dimanche selon les disponibilités)
- Festivités du 14.07 : réunion le samedi 20.04.2013 en mairie avec les associations (ainsi que pour la réservation de la salle des fêtes)

- **COMMISSION TRAVAUX**

Réunion le 03.04.2013 à 18h en mairie

- **COMMISSION ALSH**

Réunion le 03.04.2013 à 16h30 en mairie

INTERVENTION DE MADAME DUBRULLE ISABELLE : POINTS SUR LES CONTRATS AIDES

- **CANDIDATURE FEMININE POUR LE POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Madame Dubrulle fait part au conseil municipal que le 03 juillet un contrat aidé féminin d'agent d'entretien prend fin. Il y a donc lieu de procéder au recrutement. Une information a été insérée dans le bulletin municipal afin de privilégier les candidats de la commune. Il est à noter que très peu de candidature ont été reçues. Les entretiens débiteront dans les jours prochains.

- **CANDIDATURE MASCULINE POUR LE POSTE D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Madame Dubrulle fait part au conseil municipal que le 14 juillet deux contrats aidés masculins d'agent des services techniques prennent fin. Il y a donc lieu de procéder au recrutement. Une information a été insérée dans le bulletin municipal afin de privilégier les candidats de la commune. Plusieurs candidatures ont été reçues. Les entretiens débiteront vendredi prochain avec Monsieur Debay, Responsable des services techniques.

- **CANDIDATURE POUR LE POSTE D'AGENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Madame Dubrulle fait part au conseil municipal que le 09 juin, l'agent actuellement en poste a décidé de ne pas renouveler son contrat. Il y a donc lieu de procéder au recrutement. Une annonce a été passée sur pôle emploi. Les entretiens ont débutés ce jeudi.

REMISE DES DIPLOMES DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL : ATTRIBUTION D'UNE ENVELOPPE POUR CHAQUE MEDAILLES

Monsieur le Maire informe que chaque année est organisée une cérémonie pour remettre les diplômes de la médaille d'honneur du travail.

A cet effet, Monsieur le Maire propose d'attribuer à chaque personne et en fonction des diplômes reçus de la Sous-Préfecture une enveloppe (1€50 par année) répartie comme suit :

Médaille d'Argent : 20 ans soit 30 €

Médaille Vermeil : 30 ans soit 45 €

Médaille Or : 35 ans soit 52€50

Médaille Grand Or :40 ans soit 60 €

Cette année nous avons 3 médaillés Vermeil et 2 médaillés Or.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur la proposition de Monsieur le Maire.

TAUX DES 3 TAXES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu d'avoir une réflexion sur le vote des taux des 3 taxes pour l'année 2013. Il est à noter que pour l'année 2013 les taux étaient les suivants

Pour la taxe d'habitation : 17,50

Pour la taxe sur le foncier bâti : 28,58

Pour la taxe sur le foncier non bâti : 109,68

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reporter cette question au prochain conseil municipal.

EXPOSITION DE L'AMICALE DES ANCIENS ANF BOMBARDIER

Monsieur le Maire fait part que le jeudi 4 avril, l'amicale des anciens ANF et Bombardier fait une exposition à la salle des fêtes. Le matin l'école sera accueillie et l'après- midi elle sera ouverte à tous.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 100€ pour cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur la proposition de Monsieur le Maire.

L'ORDRE DU JOUR EST EPUISE. LA SEANCE EST DONC CLOTUREE.